



EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

26

L'An **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **MERCREDI VINGT-TROIS JUILLET** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le dix-sept juillet, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Jean-Baptiste DELEBECQUE et Bernard CHATELAIN-CADET adjoints
MME Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Margaret GOURDIN, MM Stéphane GAILLARD, David HERRERO, Yoann COURSEL, Philippe CHAPPET et Pierre DEMAISON.

Étaient excusés : Mme Jacqueline CORRE a donné procuration à Mme Denise AVRILLIER
Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN
Mme Cécile CHAMPION a donné procuration à Mme Christine CLAUDE
Mme Antonia CHARLES a donné procuration à M Philippe CHAPPET
M. Davy COATEVAL a donné procuration à M. Yoann COURSEL
M. Mathieu ROCHETTE a donné procuration à Mme Christine CLAUDE
M. Aurélien CASTILLE a donné procuration à Delphine FALQUET
M. Hugo CHAVANNE absent.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

LE MAIRE EXPOSE

N° 2025-053

Adhésion à la consultation proposée par le Centre de gestion de la Haute-Savoie pour la mise en place d'un contrat risque santé.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1er janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

Le Centre de Gestion de la Haute-Savoie souhaite lancer une procédure de consultation pour proposer aux collectivités du département un contrat collectif Santé, couvrant ainsi les dépenses médicales au profit des agents et leurs ayants-droits le cas-échéant, qui prendra effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 6 ans.

A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. La décision d'adhérer faisant l'objet d'une autre délibération prise à l'issue de la consultation menée par le CDG74.

Aussi, afin d'évaluer l'opportunité de la collectivité à prendre part à un contrat mutualisé, il est proposé de prendre part à la consultation menée par le CDG74, et à ce titre de lui donner mandat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU code général de la commande publique,

Considérant l'avis favorable de la commission finances et administration générale du 15 juillet 2025,

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité, 26 voix pour,

D'ADHERER à la consultation proposée par le Centre de gestion de la Haute-Savoie pour la mise en place d'un contrat risque santé.

DE CONFIER mandat au centre de gestion de la Haute-Savoie pour mener la consultation.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Christine CLAUDE

Le Maire,
Marielle JUILIEN

Le maire certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte transmis
au représentant de l'Etat le :

Publié le

